

PARIS SPORTIFS / L'ouverture du marché des jeux en ligne en 2010 n'apportera pas que du positif au sport français

Un jackpot et quelques risques

Par Nicolas Goyet

ngoyet@laprovence.com

Le gros lot ! Le marché français des paris sportifs en ligne, bientôt ouvert à la concurrence, représente un enjeu considérable.

En 2010, le chiffre d'affaire global pourrait atteindre les 800 millions d'euros. De l'argent frais injecté à tous les étages du sport français. Un énorme gâteau qui aiguise bien des appétits que ce soit chez les sociétés de paris, les clubs professionnels ou amateurs, les fédérations, les or-

ganisateurs d'événements et les médias. La fin du monopole de la Française des Jeux et du PMU va faire entrer le sport français dans une nouvelle ère. Le colloque Sportmed, organisé vendredi à l'école de Management Euromed Marseille, a rassemblé plusieurs acteurs de cette mini-révolution. L'occasion d'en examiner en détails les conséquences sur le sport français.

Rappelons que la loi Woerth, qui ouvre à la concurrence le marché des jeux en ligne, a été votée en première lecture mardi à l'Assemblée Nationale.

Elle sera bientôt débattue au Sénat et le but est qu'elle soit appliquée au printemps 2010. La loi prévoit la création de l'Arjel (autorité de régulation des jeux en ligne),

Les paris sportifs en chiffres

Chiffre d'affaire prévisionnel du marché des paris en ligne :



En France

- Nombre de joueurs de jeu d'argent : **31 millions**
- Nombre d'abonnés à internet : **27 millions**
- Nombre de parieurs sur des sites illégaux : **900 000**
- Mise moyenne par pari : **7 euros**
- Nombre prévisionnel de sites autorisés en France en 2010 : **50 environ**

75% des paris sont pris sur le football
60% sont effectués en direct

Taux de taxation des paris sportifs : **7,5%** des mises

Reversement au mouvement sportif : **1,8%** des mises



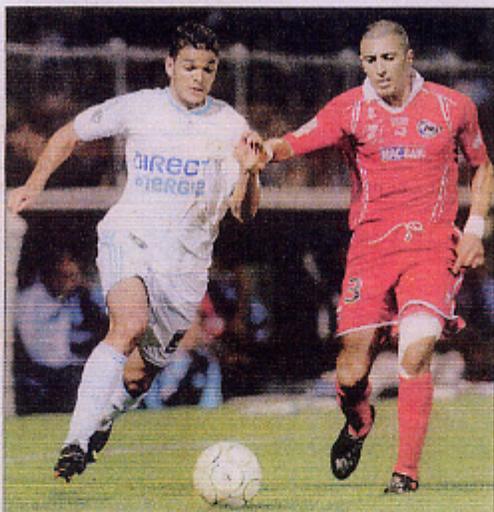
Sources: Sportmed et BetClic

Seuls 28 pays dans le monde ont déjà libéralisé les paris sportifs en ligne

une autorité administrative indépendante du type CSA, dont le président devrait être Jean-François Vilotte, ancien directeur général de la Fédération française de tennis. Présent vendredi lors du colloque marseillais, il a expliqué: "Aujourd'hui nous sommes dans la pire des situations. 900 000 Français jouent sur des sites de manière illégale, sans la moindre protection. Il fallait encadrer."

Point positif, cette loi sera synonyme de ressources nouvelles pour l'ensemble du mouvement sportif.

En effet, les sites vont faire de la publicité sur de nombreux supports. Ils s'afficheront en particulier sur les maillots des équipes les plus prestigieuses, à grands coups de millions. L'OM en profite déjà (voir ci-dessous).



► L'année prochaine, c'est probablement le site BetClic qui sera le sponsor maillot de l'OM. / PHOTO: FRANCK PENNANT

De plus, la loi prévoit qu'1,8% des mises soit reversé au Centre National pour le Développement du Sport, organisme indépendant qui finance le sport français dans son ensemble. Denis Masseglia, le président du CNOSF, s'est battu pour cela (voir ci-dessous).

Enfin, c'est la grande nouveauté, les opérateurs de paris vont devoir rémunérer fédérations et organisateurs pour avoir le droit d'utiliser les compétitions comme support de paris.

Par exemple, les sites qui voudront proposer des paris sur la Ligue 1 devront payer des droits à la Ligue de Football Professionnelle. On est là sur le même principe que les droits télévisés même si l'exclusivité sera interdite. Et les montants investis devraient être assez éloignés de ceux

mis sur la table par Canal et Orange.

"Ça ne va pas bouleverser l'économie des recettes," déclare Jean-François Vilotte.

Méfiance toutefois car les bookmakers en ligne et leurs millions auront sans doute leur mot à dire sur l'organisation des compétitions puisqu'ils en deviendront les financeurs. Auront-ils des exigences sur le format des championnats ou les horaires des matches afin qu'ils soient adaptés aux parieurs? Ce n'est pas impossible. "Le risque existe, prévient Vilotte. C'est un problème assez voisin de celui des diffuseurs télé. Il faudra que le mouvement sportif tienne bon."

Autre danger: le conflit d'intérêt. Si la loi prévoit que les sportifs et leurs dirigeants n'aient pas le droit de jouer eux-mêmes, rien n'interdit un sportif, à titre individuel, de signer un partenariat avec un opérateur. "C'est très compliqué," reconnaît Vilotte, un peu gêné. On peut en effet se demander si un joueur de tennis n'aura pas intérêt à perdre un match pour permettre à son sponsor-bookmaker de s'enrichir... Enfin, le projet de loi musèle les sportifs. Pour faire simple, il leur interdit de trop en dire dans les médias sur leur état de forme. Le but étant de ne pas influencer la prise de paris, en cas de blessure d'un joueur par exemple... Les centres d'entraînement pourraient alors devenir des camps retranchés auxquels ni les supporters, ni les médias ne pourraient plus accéder.

Ainsi, si l'ouverture du marché des jeux apportera une importante manne financière au sport français, cela ne se fera pas sans contrepartie... Des dérives sont possibles. Le mouvement sportif devra se montrer vigilant. ■

LE CLUB

L'OM Y GAGNE DÉJÀ

Le club olympien a choisi BetClic comme partenaire. Le site de paris en ligne apparaîtra sur le maillot la saison prochaine. "Nous espérons avoir une dérogation de l'UEFA pour jouer des matches de Ligue des Champions (à l'extérieur) avec BetClic. C'est pour ça que nous avons déjà fabriqué et vendu des maillots avec ce sponsor. Mais l'UEFA ne nous y a pas autorisés, raconte Corinne Gensollen, directrice des opérations de l'OM. Il y aura aussi de la panoplie BetClic dans le stade. Par le biais de nos médias, nous recruterons des clients pour BetClic. D'une manière générale nous faisons en sorte que tous nos partenaires aient un retour sur investissement." ■

N.G.

LE SITE

BETCLIC PREND DATE

Créée en 2006, BetClic est une affaire qui tourne. Elle appartient à la Holding Mangas Gaming qui comprend 600 employés (dont 80 bookmakers) et réalise 200 millions d'euros de produits bruts des jeux (différence entre les mises des joueurs et les gains réglementaires versés par le bookmaker). Elle appartient à Stéphane Courbit (ex-Endemol) et la Société des Bains de mer de Monaco. Elle a déjà investi plusieurs dizaines de millions d'euros pour associer son image à l'OM, Lyon, Saint-Etienne et aux rugbymen du stade français. "Le pari en ligne est une épice supplémentaire quand on suit un match, l'adrénaline monte plus vite, analyse Pierre Klejn, directeur marketing de BetClic. ■

N.G.

LE POINT DE VUE

de Denis Masseglia/CNOSF

"IL Y A D'AUTRES ENJEUX"

Le Marseillais Denis Masseglia, président du Comité national olympique et sportif, trouve positif que les fédérations aient obtenu le droit de propriété de leurs événements. "C'est une reconnaissance du patrimoine sportif, a-t-il déclaré en conclusion du colloque Sportmed. Quant au prélèvement de 1,8% pour le CNOSF, c'est un aspect solidaire qui permet de disposer de fonds supplémentaires, peut-être 10% de plus que ce que nous avons déjà. En fait, Masseglia est préoccupé par autre chose que l'ouverture du marché des jeux en ligne. "La loi de réforme des collectivités locales pourrait interdire aux conseils généraux et régionaux de financer le sport, ce qui ferait 1 milliard de moins pour le financement des activités sportives. Ça, c'est très inquiétant..." ■

N.G.